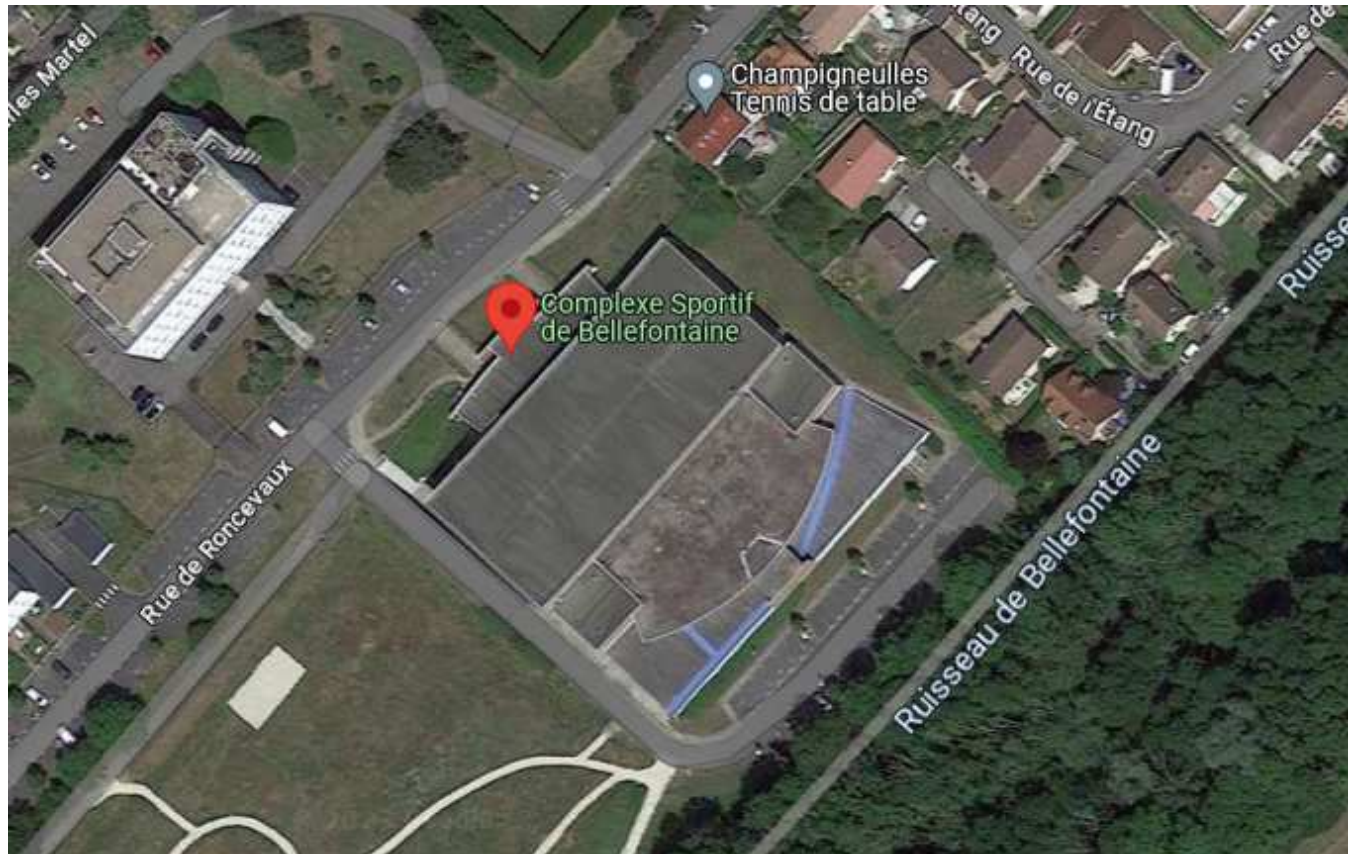


RÈGLEMENT ENDURANCE TRAIL BELLEFONTAINE 2024



ARTICLE 1 - DATE ET ACCÈS COURSES

La 6^{ème} édition du **Trail de Bellefontaine** aura lieu le **Lundi 11 novembre 2024** au Complexe Sportif de Bellefontaine. (*Rue de Roncevaux 54250 CHAMPIGNEULLES*)



ARTICLE 2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non licenciée FFA, dans les catégories Espoir, Senior et Master nées en 2005 et avant.

La compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une licence FFA OU d'une attestation de PPS:

Licenciés :

- La licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve sera acceptée (2024/2025).
- Le numéro de licences FFA devra être renseigné lors de l'inscription.
- Les licences d'autres fédérations ne sont pas acceptées.

Non licenciés et Étrangers (même licenciés dans leur pays) :

- Les NON licenciés FFA majeurs n'ont plus à produire de certificat médical pour participer à un événement sportif (depuis le 1er avril 2024).
- Il leur faut simplement effectuer le Parcours de Prévention Santé (PPS) à l'issue duquel un numéro PPS et une attestation PPS sera délivrée par la FFA (**lien**)
- **IMPORTANT** : Le PPS doit être effectué à moins de 3 mois de l'évènement soit après le **11/08/2024**.
- Ce code PPS devra être renseigné lors de l'inscription.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir de **début septembre 2024** :

- **En ligne uniquement**, via le site lesportesdebellefontaine.fr rubrique **Inscriptions** ou directement sur le site **Wanatime**

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au **08 novembre 2024** à minuit.

- **Pas d'inscription sur place**
- **Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.**

FRAIS D'INSCRIPTION

- Endurance Trail 8h 36€
- Endurance Trail 4h 18€
- Le Trail 14km 14€
- La marche nordique 13km 10€

Par le fait de s'inscrire, les participants s'engagent à respecter le règlement.

Attention : Pour annuler votre inscription et être remboursé, (à hauteur de 90%) il faut nous présenter, par tout moyen, un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course au plus tard le **08 novembre 2024**.

Après cette date, aucune annulation et aucun remboursement ne seront effectués.

ARTICLE 4 - ACCUEIL ET REMISE DES DOSSARDS

SITE DE DÉPART

Consignes :

Au sein du Complexe Sportif de Bellefontaine, une consigne vous permettra de déposer votre sac pendant votre course. Une étiquette portant le numéro de votre dossard sera apposée sur votre sac. À votre retour, votre sac vous sera rendu sur présentation de votre dossard. Des bénévoles surveilleront les sacs déposés.

Toilettes & douches :

Des toilettes & des douches seront accessibles dans le Complexe Sportif de Bellefontaine.

Remise des dossards :

- La remise des dossards se fera au complexe sportif de Bellefontaine
- Le jour de l'épreuve dès 06h30
- La veille, de 15h à 18h

Pour limiter l'indice carbone, privilégier si possible le retrait des dossards le jour de l'épreuve

Les **dossards sont délivrés** sous réserve d'avoir fourni une **licence en cours de validité, un certificat médical de moins d'un an ou une attestation « PPS » de moins de 3 mois à la date de la compétition**

Le justificatif pourra être fourni le jour de la compétition, cependant, nous encourageons **fortement** les participants à transmettre leur justificatif lors de leur inscription en ligne dans le but de faciliter la remise des dossards le jour de l'épreuve.

ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

• Endurance Trail 8h & Endurance Trail 4h

- Le but est de boucler **8 tours** d'un parcours de 7.15 km avec 152 m de dénivelé positif soit un maximum de **57.2 km** et **1216m** de d+ pour **l'Endurance Trail 8h**
- Le but est de boucler **4 tours** d'un parcours de 7.15 km avec 152 m de dénivelé positif soit un maximum de **28.6 km** et **608m** de d+ pour **l'Endurance Trail 4h**

Le principe de l'Endurance Trail de Bellefontaine est de parcourir une même boucle un certain nombre de fois, en respectant la barrière horaire **d'une heure par boucle**.

- Départs des boucles toutes les heures
- Chaque tour doit être bouclé en moins d'une heure pour prétendre reprendre le départ de la boucle suivante.
- Si le coureur parcourt la boucle en moins d'une heure, il peut prendre le temps de se reposer et/ou se ravitailler avant de reprendre le nouveau départ.
- Si le coureur ne parvient pas à boucler son tour en moins d'1h, il ne pourra pas prendre le départ suivant. Leur tour sera comptabilisé pour le classement général.
- Les coureurs qui ne souhaitent pas prendre le départ de la boucle suivante doivent se présenter au poste de remise de dossards/lots pour **indiquer qu'ils souhaitent arrêter**
- Le classement sera effectué en additionnant les temps réalisés sur chacune des boucles.

Tous les participants sont classés selon le nombre de boucles effectuées, puis selon leur temps cumulé. L'objectif est de boucler les 8 tours pour l'ETB8 (ou 4 tours pour l'ETB4) tours selon le défi et d'obtenir le **meilleur temps cumulé**.

Il n'est pas possible de changer de défi pendant son épreuve.

Un ravitaillement solide et liquide est mis à disposition des coureurs à l'arrivée de chaque tour jusqu'au départ de la boucle suivante.

Les ravitaillements et assistances personnels sont autorisés à l'arrivée de chaque tour, mais ils doivent se faire en dehors de la zone de ravitaillement.

Aucun ravitaillement solide et liquide n'est prévu le long du parcours.

Le port du dossard est obligatoire et doit être visible durant toute la durée de l'épreuve, sous peine de disqualification.

Il est interdit aux accompagnants et visiteurs de courir ou marcher avec les participants sur le parcours sous peine de disqualification.

Les **chiens**, même tenus en laisse (Canicross), sont **interdits sur le parcours**.

TRAIL & MARCHE NORDIQUE:

- Trail

Trail d'une boucle de **14km** avec un passage par la Batterie de l'Éperon où sera implanté le ravitaillement.

- Marche nordique

Marche nordique d'une boucle de **13km** avec un passage par la Batterie de l'Éperon où sera implanté le ravitaillement.

À noter : Les bâtons sont **obligatoires**

HEURES DÉPART COURSES

- Endurance Trail 8h & Endurance Trail 4h :

Départ Boucle	Endurance Trail 8h	Endurance Trail 4h
Boucle n°1	8h	8h
Boucle n°2	9h	9h
Boucle n°3	10h	10h
Boucle n°4	11h	11h
Boucle n°5	12h	
Boucle n°6	13h	
Boucle n°7	14h	
Boucle n°8	15h	

TRAIL & MARCHE NORDIQUE :

- Trail: Départ **10h15**
- Marche Nordique: Départ **09h15**

ARTICLE 6 - CHRONOMÉTRAGE

- Effectué avec un système de puce électronique sur le dossard,
- Affichage des résultats en direct sur un écran situé avant la zone de ravitaillement.

Les résultats seront disponibles sur la page Facebook de l'épreuve et sur notre site internet et celui du chronométreur (Wanatime).

ARTICLE 7 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Gobelet ou flasque personnels pour le ravitaillement,

Il est de votre responsabilité de prévoir un équipement et une tenue adaptés aux conditions météorologiques de la course.

LES BÂTONS SONT INTERDITS (excepté pour la marche nordique où ils seront obligatoires)

ARTICLE 8 - BALISAGE

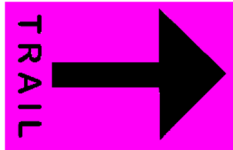
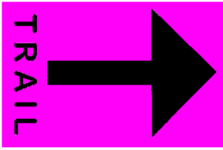
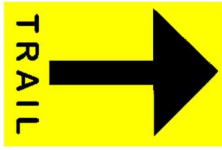
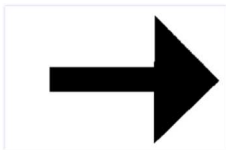
Le balisage sera réalisé à partir de petits panneaux directionnels aux intersections lors de changement de direction.

Le balisage peut être renforcé en cas d'intersection difficile. Un ou plusieurs signaleur(s) pourront être présents dans certains cas pour vous guider.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Certaines traversées à risque seront contrôlées par des signaleurs.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Endurance Trail 8h	Endurance Trail 4h	Trail	Marche Nordique
			

ARTICLE 9 - RÉCOMPENSES

La remise des prix se fera sur le site de départ à partir de 11h00.

Seront récompensé·e·s :

- **Endurance Trail 8h** : Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch,
- **Endurance Trail 4h** : Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch,
- **TRAIL** : Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch,
- **Marche nordique**: Trois 1^{ers} hommes et trois 1^{ères} femmes au classement scratch.

ARTICLE 10 - ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident physiologique survenant pendant la course ou en découlant.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol d'affaires personnelles et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droits, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

ARTICLE 12 - CNIL

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

ARTICLE 13 - LITIGES

En cas de litiges, seul le directeur de course réglera les problèmes éventuels.

ARTICLE 14 - ANNULATION

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 15 - CHARTE ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, sans laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations.

ARTICLE 16 – ANNULATION D'INSCRIPTION

Le participant peut annuler son inscription pour raison médicale.

Sur présentation d'un justificatif **valable** son inscription pourra lui être remboursée selon les conditions suivantes : (sous réserve d'acceptation du justificatif)

- Jusqu'à 15 jours avant l'épreuve (-> 27/10/2024)
 - Remboursement à hauteur de **90%** du tarif de l'épreuve (*hors frais de gestion*)
 - 32€ pour l'ETB8h
 - 16€ pour l'ETB4h
 - 12,5€ pour le Trail 14km
 - 9€ pour la Marche Nordique

- Durant les derniers 15 jours avant l'épreuve (du 28/10/2024 au 11/11/2024) :
 - Remboursement à hauteur de **50%** du tarif de l'épreuve (*hors frais de gestion*)
 - 18€ pour l'ETB8h
 - 9€ pour l'ETB4h
 - 7€ pour le Trail 14km
 - 5€ pour la Marche Nordique